

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
VOYAGE A FLORENCE**

Du vendredi 28 avril (21 heures) au mardi 02 mai (8 heures)

**POUR LE LYCEE LEONARD DE VINCI
A MONISTROL SUR LOIRE (43120)**

PROCEDURE ADAPTEE

*Passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016
Et de l'ordonnance du 23 juillet 2015*

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A- LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : **Lycée LEONARD DE VINCI
5 Bd du Mazel
43120 Monistrol sur Loire**

Représenté par : M. DAVID GAY
Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Lycée LEONARD DE VINCI

B - MARCHE N°2023/FLO/01

Date et signature

le 30/01/23

Le Proviseur

[Signature]
D. GAY

Objet du marché : VOYAGE A FLORENCE



En guise de conclusion du marché, le chef d'établissement ne signera que l'acte d'engagement, aucun document émanant du candidat ne sera signé

Date de dépôt des offres

Le lundi 20 février 2023 à 12 heures

CHAPITRE II - MODE DE PASSATION DU MARCHE

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le décret du 25 mars 2016 et de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition (inférieur à 209000 € H.T.)

Chapitre III- REGLEMENT DE CONSULTATION

A. Date et heure limites de dépôt des offres :

Le lundi 20 février 2023 à 12h

B. Modalités d'envoi

Plateforme AJI : <https://mapa.aji-france.com>

C. Critères de choix avec leur ordre de priorité

Critère prix des prestations: 60%
Qualité des prestations proposées : 30%
Qualité de service du prestataire: 10%

D. Coordonnées pour les demandes de renseignements :

Monsieur Manu LEGE Professeur Responsable du groupe pour le voyage scolaire

- mail : mlege@ac-clermont.fr

Monsieur Pierre SOUVETON, gestionnaire – agent comptable

- ligne : 04-71-61-73-30

-

- mail : int.0430947W@ac-clermont.fr

E. Variantes

Des variantes peuvent être acceptées concernant l'organisation des visites par exemple.

Chapitre IV. DISPOSITIONS DU MARCHE

Article 1 : Objet de la consultation

Voyage scolaire pour un groupe de 58 élèves classe de Lycée (acceptation marge jusqu'à – 2 élèves) et 3 accompagnateurs à FLORENCE selon dates mentionnées avec hébergement en AUBERGE DE JEUNESSE, demi pension. 2 nuits.

Article 2: Allotissement

Sans objet

Article 3: Durée du marché

Sans objet

Article 4: Détail des prestations et des prix

Nombre de participants : 58 élèves + 3 accompagnateurs

Observation: une marge de -2 participants sera acceptée par le candidat sans modification de prix.

Une attention particulière sera portée sur les conditions générales d'assurance et d'annulation.

Une assurance individuelle facultative pourra être proposée aux élèves en sus du prix du voyage.

Une assurance annulation groupe pourra également être proposée de façon distincte. Des informations sur le report du séjour suite à une interdiction ministérielle de voyage scolaire (attentats – événements particuliers) seront apportées.

DETAILS ET DESCRIPTIF :

Voyage. Florence 2023

Hébergement souhaité : Plus Florence : Via Santa Caterina D'Alessandria, 15 - 50129 Firenze
+39 055 628 6347
plusflorence@humancompany.com

ou hébergement au moins équivalent en terme de situation géographique et de qualité de prestation

Dates envisagées : du 28 avril à 21 h au 02 mai à 8h.

Programme souhaité:

Jour 1

Départ vers 21h00, Lycée Léonard de Vinci.

Itinéraire par Saint-Etienne, Lyon, Grenoble, Le tunnel du Fréjus, Turin, Florence...

Jour 2

Arrivée à Florence vers 8h00 – 9h00 ; dépose des bagages à l'auberge de jeunesse, pause café (petit déjeuner prévu par les familles).

9h00-11h00 : Découverte du centre historique de la ville entre la place de la seigneurie, le Palazzo Vecchio, le Baptistère, le Campanile, les abords du Dôme... (cout estimé =0 euros) Sans guide

11h00 : **Prévoir** visite de l'église Santa Maria Novella (fresque de la trinité de Masaccio) (Cout estimé : 5 euros/personne)

12h30 : Déjeuner à la charge des élèves vers le marché couvert.

Après-midi

14h00-16h00 : **Prévoir Visite** du couvent San Marco (fresques de Fra Angelico) (normalement gratuit)

16h00-16h30 : **Prévoir Visite** du Cénacolo Sant Appolonia (gratuit)

17h00 : **Prévoir brève visite** de l'église de Santa Felicità (la déposition de croix, Chef d'œuvre maniériste de Pontormo), les abords du Ponte Vecchio (gratuit)

17h30 : la sculpture à Florence dans la Loggia Dei Lanzi. (travail de dessin dans la Loggia) (gratuit)

19h00 : installation à l'auberge de Jeunesse

20h00 : Prévoir repas du soir à l'Auberge de jeunesse ou au restaurant

Jour 3

Matin : Prévoir Petit déjeuner à l'hôtel

Découverte de la peinture et de la sculpture du gothique à la Renaissance.

9h00-12h00 : **Prévoir Visite de la** Galerie de l'Académie (notamment l'œuvre sculptée de Michel-Ange. Travail de dessin à partir des oeuvres de la galerie) (gratuit pour les groupes scolaires de l'UE)

12h30 Déjeuner à la charge des élèves vers le marché couvert.

Après-midi

- # 14h00 : **Prévoir départ pour la ville médiévale de San Gimignano**
- # 15h00-16h30 : **Prévoir visite de la galerie d'art contemporain Continua**
(Importante et influente galerie d'Art Contemporain) (Gratuit)
- # 17h00-18h00 : temps libre dans San Gimignano.
- # 20h00 : **Prévoir retour et repas à l'auberge de jeunesse ou en restaurant**

Jour 4

Matin : Prévoir Petit déjeuner à l'hôtel

- # 9h00-10h30 : Prévoir Visite du musée du Bargello (sculpture en bronze du David de Donatello).(2 euros/personne soit 80 euros max)
- # **11h30-13h00 : Prévoir visite de la Chapelle Brancacci dans l'église Santa Maria del Carmine (fresques de Masaccio...) (gratuit pour les groupes d'étudiant de mercredi à vendredi) (Gratuit)**

13h30 : Déjeuner à la charge des élèves dans le quartier de l'Oltrarno.

Après-midi

- 14h00-17h00 : **Prévoir visite du Musée des Offices** (free admission. Gratuit)
- 17h30-19h00 : temps libre dans la ville.
- 20h00 : Prévoir Repas en restaurant
- 21h : Retour en France

Jour 5

- Arrivée au lycée prévue le mardi entre 8h00 et 10h00 ; reprise des cours...

Article 5 : conditions de transport

Le transport s'effectuera en autocar ou autre moyen de transport si égal ou moins cher que bus.

En cas d'ennuis mécaniques, le prestataire devra s'engager à prendre les mesures nécessaires pour que l'immobilisation soit inférieure à 5h sous peine de pénalités : 200 euros par heure d'immobilisation supplémentaire.

Article 6 : condition d'hébergement

L'hébergement s'effectue en auberge de jeunesse le petit déjeuner est compris ainsi que les diners, des solutions repas sont apportées pour le déjeuner (voir programme).

L'auberge de jeunesse sera de préférence PLUS Hostel FLORENCE Via Santa Caterina D'Alessandria 15 50129 Firenze, Italy

d'autres propositions pourront être étudiées.

Article 7 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales: fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

Article 8 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières

Article 9 : Garanties

Sans objet.

Article 10 : Avance forfaitaire

Sans objet.

Article 11 : Prix et rythme des paiements

➤ Nature des prix

Les prix sont unitaires.

➤ Forme des prix

Les prix sont fermes. La réponse au marché sera mentionnée en prix H.T et TTC, en chiffres et en lettres. Le taux de TVA devra être indiqué.

➤ Mode de règlement

Dans les limites prévues par la circulaire MEN 97-193 du 11/09/1997 des acomptes pourront être versés au prestataire :

- un premier versement égal à 30 % du montant total TTC pourra être opéré en novembre/décembre 2016 (après production d'une facture d'acompte)

- un deuxième versement égal à 30 % du montant total TTC pourra être opéré courant janvier/février 2017 suivant la date retenue (le total versé avant le départ ne pouvant être supérieur à 70 % du montant total du voyage)
- si les documents permettant la réalisation du voyage sont fournis, le solde pourrait éventuellement être réglé mi-février 2017 suivant la date retenue. A défaut, il interviendra au retour du voyage. Le mode de règlement proposé par le lycée est un virement au compte indiqué à la page.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 Février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Article 12: Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

Article 13: Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Chapitre V . Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur:

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP).
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande du lycée. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures:

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autre

Chapitre VI - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de:
(Intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

n° de téléphone :

E-mail:

Ayant son siège social à :
(Adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce :
- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix:

Voir devis

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 45 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

JOINDRE UN RIB ORIGINAL

A _____, le

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé") et **cachet de la société** :

Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement (voir devis) :

à

le :

le Pouvoir Adjudicateur
Monsieur le Proviseur
M. GAY DAVID

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,
UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE.

A _____, le _____

Le Titulaire

Avertissement:

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois:

- les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)*
- le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)*
- les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres, IV et V)*